

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
DE
CARPENTRAS



Syndicat

Siège : 595 chemin de l'hippodrome - BP 22
84201 CARPENTRAS CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE

Séance du : 5 FEVRIER 2014

(10) 10/2014

Président : Michel NICOLET

Membres présents à la séance : M. CAMBE André (Aubignan) - Mme MOREL Michèle et M. BAS-GUASCH Serge (Le Beaucet) - M. POMIAN Jacques (Bedoin) - MM. RIGAUD Pierre et SOUMILLE Robert (Châteauneuf du Pape) - M. PAWLAK Jean (Flassan) - M. CUNTY Bernard (Gigondas) - MM. NICOLET Michel et OLIOSO Jean-Pierre (Loriol du Comtat) - M. PICHON Claude et BESSAC Patrick (La Roque sur Pernes) - Mme PLANTADIS Michèle (Saint Didier) - M. AIELLO André et MEDRAT Jean-François (Saint Hippolyte) - M. MORIN Raymond (Saint Pierre de Vassols) - Mme FERRARO Sylviane (Sorgues) - M. DUFOUR Robert (Villes sur Auzon).

Membres excusés : M. BOULETIN Jérôme (Beaumes de Venise) - M. RASPAIL Max (Blauvac) - MM. ADOLPHE Francis, GANDON Bruno, ARNOUX Robert et Mme BOSSERAI Laurence (Carpentras) - Mme REYNAUD Nathalie (Courthézon) - M. MOCZADLO Joël (Malaucène) - M. ISAIA Claude (Modène) - M. THILLOU Alain (Suzette) - M. JUGLARET Georges (Sorgues).

SUITE A L'ABSENCE DE QUORUM LORS DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 29 JANVIER 2014 ET CONFORMEMENT A L'ARTICLE L2121-17 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, LE COMITE S'EST REUNI UNE NOUVELLE FOIS LE 5 FEVRIER 2014 ET A DELIBERE SANS CONDITION DE QUORUM.

NL/BF

--ooOoo--

**SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2014**

--ooOoo--

Monsieur le Président expose à l'Assemblée qu'au vu des dispositions de l'article 11 de la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, il est nécessaire de discuter des orientations budgétaires que le Comité Syndical souhaite engager.

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

VU les orientations budgétaires que le Syndicat envisage de prendre,

Le Comité prend acte des projets présentés lors du débat d'orientation budgétaire.

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

(suivent les signatures)

DOCUMENT DEVENU EXÉCUTOIRE

à compter du : 10 FEV. 2014

POUR COPIE CONFORME,
LE PRÉSIDENT,

